

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-06/01

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	18
Votants	21

Le six novembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOURE, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Brice DEVIF
Pouvoirs	Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER
Secrétaire	Sylvie BROYER

APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CONVENTION CADRE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU PAYS MORNAITAIS

Gérard MAGNET, Adjoint à la culture, à la vie associative et à la communication, expose :

Vu les statuts de la Communautés de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,
Vu la délibération n°064/15 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2015 approuvant le règlement intérieur du Réseau des bibliothèques du Pays Mornantais et le principe de circulation des documents,
Vu la délibération n° CC-2021-047 du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 approuvant les conclusions du diagnostic des usages et services du Réseau définissant les axes de développement du futur projet de service de Lecture Publique du Pays Mornantais,
Vu la délibération n°CC-2024-089 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 approuvant la mise à jour du règlement intérieur et de la convention cadre du Réseau des bibliothèques du Pays Mornantais,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 3 septembre 2024,
Vu la délibération n° 2014-09-08/26 du Conseil municipal du 8 septembre 2014 approuvant la mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO,

Inauguré en septembre 2015, le Réseau des bibliothèques du Pays Mornantais a contribué à diversifier l'offre de service de Lecture Publique à la population. Il contribue aux loisirs, à l'éducation, la formation et à la culture de tous en proposant un accès à la lecture, à l'information et aux activités culturelles sous toutes leurs formes.

Avec près de 5 500 inscrits actifs et 200 000 prêts en 2023, le Réseau est monté en puissance et l'activité des bibliothèques s'en trouve dynamisée.

Après 9 ans de fonctionnement, il apparait qu'une mise à jour du règlement intérieur et de la convention cadre de partenariat et de fonctionnement du Réseau des bibliothèques du Pays Mornantais est nécessaire et ce pour plusieurs raisons :

- Mettre à jour les informations et règles de fonctionnement en réseau (gratuité d'inscription des usagers, circulation des documents via la navette, suppression de la régie « rachat de carte » ...);

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_01-DE



- Rappeler les engagements respectifs de la Communauté de Communes d'une part et des communes d'autres part ;
- Réécrire l'article 6 de la convention cadre concernant la gouvernance du Réseau pour être en conformité avec l'organisation actuelle (articulation entre les deux instances : un Comité Technique et le Groupe de Travail Culture élargi de la Copamo).
- Anticiper les évolutions futures des services du Réseau (renvoi des modalités de prêt au Guide du Lecteur et chartes de prêt pour une adaptation plus souple en fonction des besoins des publics.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le règlement intérieur du Réseau des bibliothèques joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,

APPROUVE la convention de partenariat et de fonctionnement du Réseau des bibliothèques jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et la convention cadre de partenariat et de fonctionnement du Réseau des Bibliothèques du Pays Mornantais.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 31/10/2024

Dépôt en Préfecture le 08 NOV. 2024

Publication le 08 NOV. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire